

PREFET DE L'HERAULT

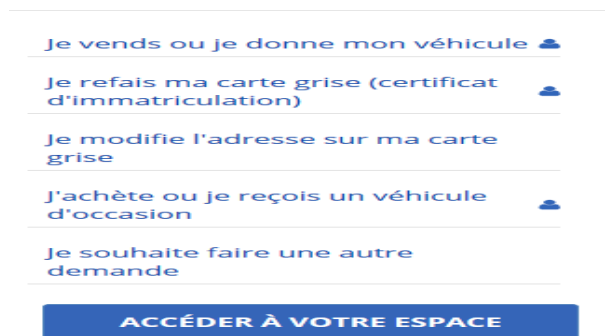
*Sous-préfecture de Béziers*  
BUREAU DES USAGERS DE LA ROUTE ET  
DES ETRANGERS

Fiche n° 2 : Demander un duplicata de sa carte grise suite à une perte, un vol, une détérioration

## *Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)*

Vous devez utiliser le téléservice suivant : <https://ants.gouv.fr>

- Cliquez sur mon espace « [accéder à votre espace](#) »



Je vends ou je donne mon véhicule

Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)

Je modifie l'adresse sur ma carte grise

J'achète ou je reçois un véhicule d'occasion

Je souhaite faire une autre demande

**ACCÉDER À VOTRE ESPACE**

Etape 1 : Identifiez vous grâce à votre compte ANTS ou votre compte FranceConnect.



JE POSSÈDE DÉJÀ UN COMPTE, JE M'IDENTIFIE

Avec mon identifiant ANTS

Identifiant \*

Mot de passe \*

ME CONNECTER

ou

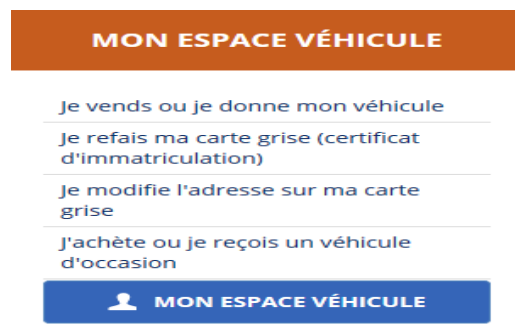
Avec FranceConnect

Connectez-vous simplement avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Etape 2 : cliquez sur Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation).



**MON ESPACE VÉHICULE**

Je vends ou je donne mon véhicule

Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)

Je modifie l'adresse sur ma carte grise

J'achète ou je reçois un véhicule d'occasion

**MON ESPACE VÉHICULE**

Etape 3 : Complétez les champs obligatoires, démarrez et finalisez la procédure.

### INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO

ADRESSE POSTALE : Boulevard Edouard Herriot – 34 500 BEZIERS – Tel : 04.67.36.70.70  
<http://www.herault.gouv.fr> - [sp-beziers@herault.gouv.fr](mailto:sp-beziers@herault.gouv.fr)  
Horaires d'accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

## **INFORMATIONS**

- Depuis le 2 juin 2017, la demande de duplicata **doit être effectuée en ligne.**
  
- La demande de duplicata ne peut être réalisée que par **le titulaire de la carte grise.**
  
- Si votre véhicule a été acheté en crédit-bail ou en leasing, et que la carte grise est au nom de l'organisme prêteur, **vous devez lui signaler cette perte, car lui seul peut obtenir un duplicata.**
  
- Le coût de la carte grise est variable et dépend notamment des caractéristiques du véhicule et de la région dans laquelle vous vivez.
  
- Vous obtiendrez à la fin de la procédure :
  - un numéro de dossier,
  - un accusé d'enregistrement de votre demande, que vous pourrez imprimer,
  - un certificat provisoire d'immatriculation (CPI), que vous devrez imprimer.

**Le CPI vous permet de circuler pendant 1 mois, en attendant de recevoir votre duplicata.**

**Vous recevrez votre duplicata de carte grise définitive sous [pli sécurisé](#) à votre domicile.**